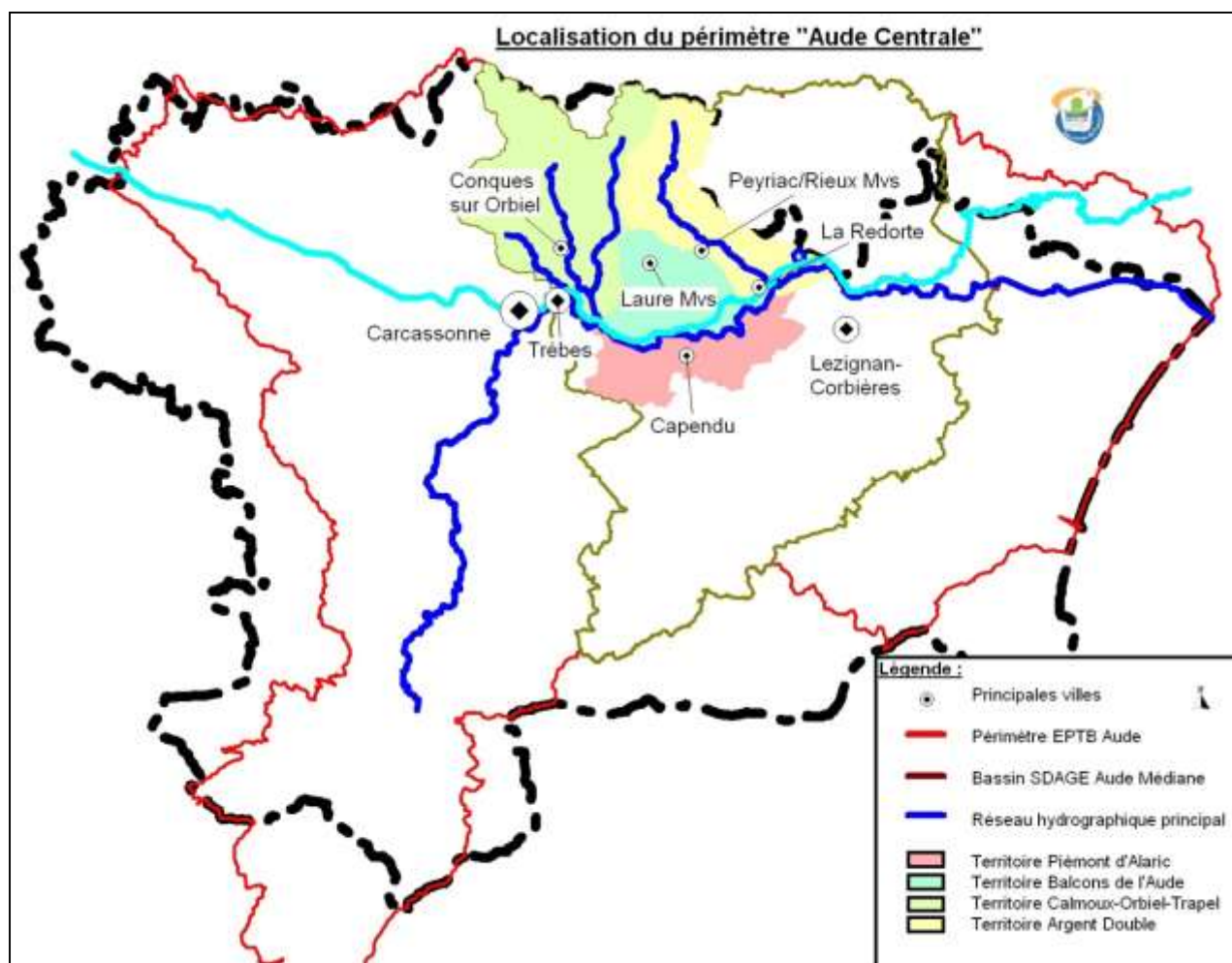


## Le territoire Aude Centrale : 4 structures concernées

Le territoire « Aude Centrale », issu d'un sous découpage de la masse d'eau Aude médiane du SDAGE Rhône-Méditerranée, correspond au bassin versant de l'Aude, en amont depuis sa confluence avec le Fresquel sur la commune de Carcassonne jusqu'en aval à la confluence de l'Aude avec le bassin versant Jourres-Orbieu. Ce territoire s'étend sur près de 750 km<sup>2</sup>.

Le territoire « Aude Centrale » est représenté par les 4 maitres d'ouvrages adhérents au SMMAR suivants :

- Communauté de communes Piémont d'Alaric
- Syndicat des Balcons de l'Aude
- Syndicat Clamoux-Orbiel-Trapel
- Syndicat de l'Argent Double



Chacune des quatre structures qui composent le périmètre Aude Centrale ont approuvé leurs statuts afin d'exercer deux types de compétences :

- faciliter la prévention des inondations des lieux habités ;
- contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les quatre maîtres d'ouvrages concernés sont présentés ci-après :

- **La Communauté de communes Piémont d'Alaric (CdC PIEMONT D'ALARIC)** : statuts et compétences précisés par délibération n°2013-03-05 du 11/04/2013.

La Communauté de Communes du Piémont d'Alaric, a été fortement touchée par les inondations de novembre 1999, ce qui l'a conduit à prendre la compétence « rivière » et adhérer au SMMAR en 2003.

En 2004, l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve a permis de programmer les travaux de restauration des cours d'eau sur la période 2005-2014, avec une moyenne d'intervention de l'ordre de 10km de cours d'eau par an.

- **Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Balcons de l'Aude (SMBA)** : statuts et compétences précisés par délibération n°2010-05 du 07/04/2010 :

Initialement créé par arrêté préfectoral n°2000-0154 du 25/01/00, le SMBA a pour objet de :

- Gérer le risque inondation
- Valoriser, préserver et restaurer le milieu naturel

Les principales actions se rapportant au SDAGE Rhône-Méditerranée portent sur les points suivants :

- Expansion/rétention : Suppression totale ou partielle de digues pour reconnecter les lits mineurs aux lits majeurs, Aménagement de bassins écrêteurs.
- Restauration des rivières : mise en place d'un programme pluriannuel de gestion de la ripisylve intégrant la restauration des milieux.
- Prévention : sensibilisation et information du public

- **Le Syndicat de Bassin Clamoux-Orbiel-Trapel (SB COT)** : statuts et compétences précisés par délibération n°2010-05 du 07/04/2010 :

Initialement créé par arrêté préfectoral n°2003-0389 du 28/02/2003, le SMAH COT a pour objet principal de viser l'équilibre naturel les cours d'eau des bassins versants Clamoux-Orbiel-Trapel.

Pour ce faire, une « régie technique » comprenant 4 agents, procède aux travaux nécessaires, et demeure présente sur le terrain auprès des riverains afin d'instaurer un dialogue.

La nature des interventions comprend essentiellement des travaux de réouverture de champs d'expansion de crues, une maîtrise foncière des périmètres identifiés dans les espaces de mobilité des cours d'eau, des restaurations de zones humides notamment par réouverture des milieux, et le traitement des ripisylves.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Argent Double (SIAH ARGENT DOUBLE) : statuts et compétences précisés par délibération n°01/2010-05 du 23/02/2010 :**

Initialement créé par arrêté préfectoral du 18 juin 1963, modifié par arrêté n° 2005-11-0480 du 7 mars 2005, le SIAH de l'Argent Double a pour objet de :

- Favoriser la mobilité du cours d'eau et tendre vers un nouvel équilibre géomorphologique du cours d'eau par le démantèlement des digues et murs présents le long des berges, notamment sur le secteur de piémont localisé entre la commune de Caunes-Minervois en amont et la commune de La Redorte en aval.
- Restaurer la rivière en assurant une gestion équilibrée de la ripisylve.

## **Travaux réalisés et retours d'expériences**

### **Travaux réalisés et retours d'expériences sur la période 2004-2014**

Sur la période 2004-2014, le retour d'expérience montre que globalement les 4 structures ont engagé les mêmes types de travaux concernant la restauration de la ripisylve, mais ont cependant chacune décliné des particularités en fonction de leurs spécificités locales.

Concernant la restauration et la gestion régulière de la ripisylve, les quatre structures ont mené annuellement des travaux respectivement sur des linéaires de cours d'eau de l'ordre de 10 à 15 km. Les investissements portés en 10 ans par les quatre structures en matière de restauration et gestion régulière de la ripisylve sont de l'ordre 3 Millions d'euros hors taxes.

En parallèle, sur cette même période, le Syndicat Clamoux-Orbiel-Trapel a été précurseur en matière d'opérations relatives à l'optimisation de champs d'expansion de crues, le Syndicat de l'Argent Double a supporté un lourd programme de reconstruction suite à la crue de mars 2011, et le syndicat des Balcons de l'Aude ainsi que la Communauté de Communes Piémont d'Alaric ont mené des actions visant à renaturer les cours d'eau par des opérations de plantations afin de revégétaliser les berges à nue dans un contexte agricole très marqué.

L'ensemble des actions réalisées et le retour d'expérience suite aux crues de 2005-2006-2011 et suite à la tempête Klaus de 2009 a démontré l'efficacité des travaux réalisés en matière de prévention des inondations (pas d'embâcles majeurs observés durant les crues sur les secteurs restaurés) et globalement très satisfaisant en matière de rajeunissement et équilibrage de la ripisylve.

Il convient également de souligner une très nette évolution des pratiques locales et des mentalités des élus locaux, en passant d'une logique de réflexion « curage systématique des ruisseaux » à une approche désormais raisonnée de l'entretien des cours d'eau conformément à la réglementation et au respect des écosystèmes, seul compatible avec le respect des objectifs de bon état des cours d'eau fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

En contrepartie, le retour d'expérience met également en évidence des points à améliorer :

- ✓ La gestion de l'Aude Domaniale qui a été insuffisante ;
- ✓ Très peu d'actions engagées en matière de restauration physique et géomorphologique des cours d'eau.

### **Enjeux et principaux objectifs d'interventions sur la période 2014-2019 :**

En regard des orientations de la Directive Cadre Européenne sur l'eau, des dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, des problématiques locales, et du retour d'expérience suite à dix ans d'interventions des quatre structures qui composent le secteur Aude Centrale, les nouveaux grands objectifs d'interventions sur la période 2015-2019 sont les suivants :

- Pérenniser l'effort mené en matière de restauration et gestion régulière des cours d'eau en matière de traitement de la ripisylve, avec pour double objectif la prévention des inondations et l'équilibre des milieux naturels en vue du bon état écologique des cours d'eau.
- Sur les secteurs du Piémont d'Alaric et des Balcons de l'Aude, prendre en considération les enjeux de mobilité et de géomorphologie des cours d'eau au droit du fleuve Aude domaniale.
- Sur le secteur Clamoux-Orbiel-Trapel, poursuivre les efforts d'optimisation des champs d'expansion de crues, et renforcer les actions se rapportant aux zones humides remarquables.
- Sur le secteur de l'Argent Double, aboutir à des actions concrètes en matière de mobilité et de géomorphologie, notamment par la suppression des murs localisés sur la zone de piémont de l'Argent Double.

## Principales actions inscrites au PPGBV Aude Centrale

Au regard des différents enjeux sur Aude Centrale, les fiches actions vont s'articuler autour du temps d'animation (portage SMMAR) et des études et travaux d'investissements à réaliser (portage Communauté de Communes Piémont d'Alaric, Syndicat des Balcons de l'Aude, Syndicat Clamoux-Orbiel-Trapel, Syndicat de l'Argent Double). Les 5 axes issus de la stratégie seront développés comme tels dans les fiches actions :

- **axe 1 : Restauration physique des cours d'eau => Aude, Riougras, Clamoux-Orbiel, Argent Double**
  - Aude : études préalables niveau avant-projet des principaux secteurs identifiés dans l'étude espace de mobilité du fleuve Aude et affluents ;
  - Riougras : diagnostic préalable afin de préciser les causes et effets du dysfonctionnement hydromorphologique du cours d'eau ;
  - Clamoux-Orbiel : travaux et acquisitions foncières sur les secteurs pré-identifiés, notamment dans l'étude espace de mobilité du fleuve Aude et affluents ;
  - Argent Double : études préalables niveau avant-projet, projet, suivi de phases travaux.
  
- **axe 2 : Gestion quantitative => Aude et Canal du midi, Argent Double, Orbiel**
  - Animation des réflexions portées sur la gestion des volumes d'eau dans le cadre de l'ASA de l'étang de Marseillette au droit du fleuve Aude, de la structuration des ASA d'irrigation dans le secteur de Puichéric-La Redorte, et des ASA de jardins d'irrigations le long de l'Argent Double et de l'Orbiel.
  
- **axe 3 : Reconquête de la qualité de l'eau => Bassin versant de l'Argent Double**
  - Travail partenarial des agents du SMMAR avec les agents animateurs des actions menées autour des captages prioritaires (La Redorte) ;
  - Valorisation des actions de bio-agroforesterie sur les secteurs de champs d'expansion de crues des bassins versants Clamoux-Orbiel.
  
- **axe 4 : Zone humide => Inventaire général sur tout le périmètre et actions sur le secteur Orbiel**
  - Actions de restauration/valorisation des zones humides sur le bassin versant Clamoux-Orbiel-Trapel sur les tourbières reconnues comme remarquables par le Conseil Général de l'Aude et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
  - Inventaire des zones humides de tout le périmètre de la zone Aude centrale sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR ;
  
- **axe 5 : Ripisylve => restauration du DPF pour l'Aude domaniale et gestion régulière des affluents en continuité des précédents plans pluriannuels de gestion régulière des cours d'eau menés depuis une dizaine d'années**
  - Actions de restauration de la ripisylve sur l'Aude domaniale ainsi que ses affluents non domaniaux.